

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 13 février 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**PRÉSENCES**

M. Sylvain Deschênes	Siège #4 vacant
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	M. Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

**1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**

**2. Lecture de l'ordre du jour**

**3. Embauche d'une ressource en loisirs**

17-02-29

Proposé par Chantal Proulx et résolu à la majorité des conseillers de faire l'embauche de M. Louis-Georges Lévesque à titre de responsable des loisirs 24h par semaine selon les conditions établies à la convention collective.

Pour : 3

Contre : 2

**4. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

17-02-30

Je Martin Normand, directeur général de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 272-17 Règlement d'emprunt numéro 272-17 décrétant un emprunt de 3 841 200\$ pour la mise aux normes de l'eau potable est de 487;

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 60

Que le nombre de signatures apposées est de 0;

Je déclare que le règlement 272-17 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h30 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes, Maire

\_\_\_\_\_  
**Georges Deschênes**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Martin Normand**  
Directeur général